



# LA HAUTE SAVOIRE

## Parole à Daniel ROTH, Président

**Un scénario trop bien écrit d'avance... entre colère et amertume, la déception des élus !**



**Le 31 décembre 2016** notre communauté de communes, la plus ancienne du département, disparaîtra, après 22 années d'existence, pour être fusionnée avec celle du Pays sous Vosgien.

**Lors d'un entretien**, en septembre, le Préfet m'a d'emblée annoncé qu'il refuserait de nous faire bénéficier de la dérogation « communautés de communes de montagne » inscrite dans la loi et qu'il s'opposerait à tout « découpage-recomposition » des communautés existantes. Il était dès lors compréhensible que La Haute Savoureuse serait fusionnée avec une ou plusieurs autres communautés de communes.

**Deux projets** de fusion ont été mis à l'étude par les services préfectoraux et la direction des finances publiques : fusion de la Haute Savoureuse (CCHS) et du Pays sous Vosgien (CCPSV) et fusion de la CCHS, de la CCPSV et de communauté de communes du Tilleul Bourbeuse (CCTB). Cette dernière solution a recueilli notre préférence car répondant au mieux aux critères fixés par le législateur notamment celui d'une nécessaire solidarité financière.

**Mais dès octobre** l'affaire était entendue, le préfet ayant prévu que la communauté d'agglomération belfortaine (CAB) « absorberait » la communauté du Tilleul Bourbeuse, que celle du Sud Territoire resterait seule et que les deux communautés du nord fusionneraient.

**S'en est suivi** un pseudo processus démocratique avec la consultation des communes et des EPCI pour avis sur le projet préfectoral de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), de deux réunions de la commission ad-hoc (CDCI), de la « simple lecture » d'un amendement très argumenté préconisant la fusion à trois.

**Mais en raison** du mode de scrutin et de la représentation au sein de la CDCI offrant la majorité qualifiée aux représentants de la CAB, de la ville de Belfort, du conseil départemental et à leurs amis, tous voulant le rattachement du Tilleul Bourbeuse à la CAB, l'amendement pour une fusion à trois ne pouvait qu'être rejeté par la CDCI, qui sur demande du maire de Belfort et président de la CAB. « procédure certes légale mais dans ce contexte très étonnante » s'est réunie à huis clos !

**Bien que les communes** concernées par la fusion doivent encore délibérer sur l'arrêté de projet portant SDCI, et que, si elles le rejettent, la CDCI devra à nouveau se réunir, il est maintenant acquis que la CCHS et la CCPSV seront réunies au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en une seule communauté de communes aux faibles ressources et sans perspective de réel développement économique. Ajoutons que le retrait de la communauté du Tilleul Bourbeuse du SICTOM mettra en péril son équilibre financier avec comme conséquence probable une augmentation des redevances Ordures Ménagères.

**Tout donne à penser** qu'il y aurait une volonté de fragiliser – d'aucuns diront de punir – cette future communauté de communes, ses communes et ses habitants. Ce sentiment est corroboré par un projet d'augmentation de 117 000 € (!) des contributions de ses communes au SDIS (service d'incendie) pour permettre la diminution de celle de la CAB, la réduction de 51 600 € (-39% !) de la subvention du Département au Théâtre du Pilier qui porte celui des 2 Sapins à Giromagny et de celle de la ville de Belfort pour 7 000 €.

**Il s'agit pour nous** d'autant de défis à relever avec volonté et courage afin, dans la mesure du possible, d'atténuer pour les habitants les néfastes conséquences d'une fusion imposée.

# Conseil du 22 mars

**23 conseillers** étaient présents et un représenté pour cette séance du Conseil assez chargée avec 10 points à l'ordre du jour dont les comptes financiers et les budgets pour 2016. Après l'ouverture de la séance par le Président Daniel ROTH et l'approbation du compte-rendu de la séance précédente, le Conseil se penche en premier lieu sur le compte administratif de la Communauté.

**Pour l'année 2015, la section de fonctionnement** fait apparaître un montant de dépenses de 4 370 k€ pour un montant de recettes de 4 647 k€ soit un résultat positif de 277 k€. Ajouté au solde des années antérieures (559 k€) ce résultat porte le montant du résultat de clôture à 836 k€. Ce résultat fera l'objet d'un report à nouveau dans le budget 2016.

**La section d'investissement** enregistre un montant de dépenses de 1 409 k€ pour un montant de recettes de 1 870 k€ soit un résultat positif de 461 k€. Toutefois 2 401 k€ de dépenses restent à apurer ainsi que 1 624 k€ de recettes à encaisser. En ajoutant le report positif des années antérieures (816 k€), le résultat net de la section d'investissement ressort à 500 k€. Ce résultat fera aussi l'objet d'un report à nouveau dans le budget 2016.

**Les chiffres** font donc apparaître une situation financière bien maîtrisée avec des chiffres en concordance avec les comptes du trésorier. Le compte administratif et le compte de gestion communautaires sont donc adoptés à l'unanimité.

**L'exercice 2015** du service d'assainissement qui nécessite une comptabilité distincte laisse apparaître quant à lui des dépenses pour un montant de 1 042 k€ à la section de fonctionnement en regard d'un montant de recettes de 1 418 k€, soit un résultat positif de 376 k€. Ajouté aux reports des années antérieures (919 k€) ce montant porte le résultat de clôture à 1 295 k€. Ce résultat fera l'objet d'un virement à la section d'investissement de 400 k€ et d'un report à nouveau à hauteur de 895 k€ dans le budget 2016.

**La section d'investissement** du service "assainissement" enregistre quant à elle un montant de dépenses de 1 616 k€ pour un montant de recettes de 1 407 k€, soit un déficit de 209 k€. Par ailleurs 851 k€ de dépenses restent à apurer et 1 498 k€ de recettes restent à encaisser. En ajoutant le report du déficit des années antérieures (832 k€), le résultat net de la section d'investissement ressort avec un déficit de 393 k€. Ce montant sera comblé dans le budget 2016 par un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 400 k€ (*cf. paragraphe précédent*).

**Le budget du service "assainissement"** apparaît donc lui aussi parfaitement maîtrisé avec des chiffres en concordance avec le compte de gestion du trésorier. Les grandes opérations d'investissement pour assurer la mise en place du réseau d'assainissement sur le territoire communautaire touchent à leur fin avec un engagement de la totalité des travaux prévus au schéma de programmation, l'achèvement étant prévu en 2018. Le compte administratif et le compte de gestion du service d'assainissement sont donc adoptés à l'unanimité.

**Le Conseil étudie** ensuite différentes propositions préparatoires à l'établissement des budgets de l'année 2016. Dans le cadre de l'ouverture prévue fin 2016 du Centre Social Culturel et Sportif de la Haute Savoie, un effort particulier sera fait pour le développement de la médiathèque intercommunale avec un important renforcement du fond documentaire.

A cet effet, le Conseil autorise le Président à comptabiliser les acquisitions en section d'investissement.

**L'accroissement** des charges administratives avec le transfert progressif des compétences communales au bloc intercommunal nécessite un renforcement des moyens en personnel. Le Président propose donc la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en 2016. Le Conseil approuve ce recrutement à l'unanimité.

**La commission d'évaluation** des transferts de charges (*entre les communes et la Communauté*) s'étant prononcée, le Président propose de modifier le montant des attributions de compensations annuelles aux communes (*résultant historiquement à titre principal du transfert des produits de la taxe professionnelle à la Communauté*), à partir de l'année 2016, selon la répartition suivante : Auxelles-Bas 136 293 € ; Auxelles-Haut 3 952 € ; Chaux 34 122 € ; Giromagny 335 769 € ; Lachapelle-sous-Chaux 9 217 € ; Lepuix 14 417 € ; Rougegoutte 204 172 € ; Vescemont 19 994 €. Cette proposition, adoptée à l'unanimité, reste à valider par les communes avant d'entrer en application.

**La subvention annuelle** de fonctionnement attribuée au Centre Socioculturel de la Haute Savoie a été calculée dans le cadre des accords établis en 2012. En 2016 ce montant s'élèvera à 139 508,07 € (*138 909,31 € en 2015*). Ce montant est approuvé à l'unanimité.

**Compte tenu** de la situation financière, le Conseil décide ensuite à l'unanimité de conserver sans changement le montant des taux d'imposition pour l'année 2016 qui s'établissent donc comme suit : Taxe d'habitation 9,54 % ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties 3,29 % ; Contribution foncière des entreprises 27,91 %. Il est à noter que ces taux seront probablement amenés à évoluer en 2017 dans le cadre de la réforme des périmètres communautaires (fusion CCHS - CCPSV).

**Les éléments de base** ayant été établis, le Conseil se penche alors sur les propositions budgétaires pour l'année 2016. Dans les grandes lignes, du côté du budget communautaire, on ne note pas d'évolutions importantes dans les chiffres par rapport au budget primitif 2015 sauf, du côté des dépenses, pour le montant de celles dites à caractère général qui passe de 295 à 359 k€ en raison de l'intégration du programme "bourg centre" et surtout pour le montant des atténuations de produits (*lié principalement aux reversements aux communes*) qui passe de 863 k€ à 1 828 k€, et, du côté des recettes, une baisse des dotations d'état pour près de 100 k€ et la reprise de la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées (*permise par la nouvelle réglementation*) en recette exceptionnelle pour plus de 600 k€. Au total le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour 9 564 k€ (*9 646 € en 2015*) se répartissant entre 5 781 k€ en fonctionnement (*4 990 k€ en 2015*) et 3 783 k€ en investissement (*4 656 € en 2015*). Ce budget est approuvé à l'unanimité.

**En ce qui concerne le budget "assainissement"**, les évolutions par rapport à l'année 2015 portent principalement, du côté des dépenses, sur l'augmentation des charges de personnel (192 k€ en 2016 vs 100 k€ en 2015) par suite d'une réévaluation des coûts de mise à disposition au niveau du budget communautaire et sur une réduction des frais financiers (102 k€ en 2016 vs 155 k€ en 2015) suite à une renégociation des emprunts ; du côté des recettes on notera une aug-

mentation de 90 k€ liée à un accroissement du nombre de foyers raccordés au réseau. Au total le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 6 906 k€ (6 646 en 2015) se répartissant entre 2 140 k€ en fonctionnement (2053 k€ en 2015) et 4 766 k€ en investissement (4 593 en 2015).

**Le Conseil étudie** ensuite une proposition d'adhésion de notre Communauté à l'Etablissement Public Foncier (EPF) du Doubs. L'EPF a été créé pour assurer une mission de portage foncier afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales dans leur phase amont. Il a notamment pour objet d'acquérir directement des biens, de les gérer puis de les rétrocéder à la collectivité lorsque les conditions de prise en charge du projet sont établies. Après débat l'adhésion à l'EPF est approuvée à la majorité, 4 délégués s'abstenant en raison du financement de cette adhésion qui sera couvert par un montant additionnel sur les taxes locales (0,189 pts sur la TH ; 0,241 pts sur le FB ; 0,139 pts sur le FNB et 1,28 pts sur la CFE).

**Les deux derniers points** portent sur une révision simplifiée des PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Giromagny et du POS (Plan d'Occupation des Sols) de Lachapelle-sous-Chaux. En ce qui concerne Giromagny le projet porte sur la réduction de la surface d'un espace boisé classé (*situé en face de l'Intermarché*) en vue de l'implantation de nouvelles enseignes commerciales. La prescription d'une révision allégée du PLU est acceptée par le Conseil à l'unanimité et l'opération fera donc l'objet d'une concertation (*cf. encart sur l'enquête publique dans ce numéro*) avant de revenir devant le Conseil en vue de son adoption. Pour la commune de Lachapelle-sous-Chaux il s'agit de finaliser la procédure de révision engagée le 8 décembre 2015 consistant à alléger les prescriptions relatives à l'aspect extérieur des bâtiments et à donner une meilleure définition des "annexes" (articles 1, 7 et 11 du règlement). Le dossier mis à disposition du public n'ayant fait l'objet d'aucune observation le Conseil approuve à l'unanimité les modifications proposées.

*Christian CODDET*

## Transport public : quel avenir ?

**Au moment de la distribution** de ce numéro, la nouvelle organisation du transport public Optymo sera entrée en vigueur avec nécessairement beaucoup de déceptions voire de colère par rapport à l'organisation antérieure avec la suppression pure et simple du transport à la demande. Chaque foyer ayant reçu une plaquette détaillant cette nouvelle organisation nous n'y reviendrons pas ici mais il est clair que le nouveau schéma proposé n'est pas satisfaisant et qu'il nécessite une révision dans les meilleurs délais.

**Il n'aura toutefois** échappé à personne que cette réorganisation qui intervient brusquement en cours d'année s'est effectuée dans l'urgence, une urgence dictée par 3 facteurs qui se sont conjugués : en premier lieu une défaillance grave de la société sous-traitante du transport à la demande (*qui était en charge non seulement des minibus mais aussi de la centrale de réservation*) ; en second lieu une forte baisse (*plus de 1,2 M€*) des ressources du SMTC liée principalement à la réduction de l'activité économique et à la baisse des dotations d'état et en troisième lieu une inflation du coût du TAD liée à des moyens de contrôle insuffisants (*essentiellement à nouveau par suite de la défaillance de la société sous-traitante qui avait aussi en charge le système de suivi et de régulation*). Si l'on ajoute à cette situation les contraintes juridiques liées aux marchés publics, aussi bien pour leur rupture que pour leur passation, on s'aperçoit que les marges du syndicat n'étaient pas larges et que le fait d'assurer une certaine continuité du service a déjà nécessité, chose dont peu de gens sont conscients, beaucoup de dévouement de la part du personnel du SMTC.

**Ceci étant** les explications, aussi bonnes soient-elles, ne régleront pas les nombreux problèmes engendrés par cette révision drastique de l'offre de transport, en particulier sur notre secteur.

**Manifester notre mécontentement** apparaîtra légitime mais ne pourra certainement pas suffire à faire apparaître des solutions plus satisfaisantes car le marasme touche l'ensemble du département ; nous devons donc travailler nous-même à l'élaboration de propositions afin d'aboutir à des évolutions de ce système qui s'est imposé sans concertation. Sans entrer dans le détail, des alternatives ont déjà été proposées (*prise en compte du lien intracommunautaire, renforcement ponctuel de l'offre, réaménagement de certains secteurs, ...*) et des discussions engagées avec le SMTC pour faire évoluer cette situation mais il semble impératif de travailler dans la concertation afin de trouver des solutions pour le plus grand nombre. En effet la plupart des lignes de bus ne sont pas indépendantes mais interagissent dans le cadre d'un schéma de transport à l'échelle départementale et les solutions, sauf en ce qui concerne des points de détail, ne peuvent plus être trouvées à l'échelle du village.

**La commission "transport"** de notre Communauté est donc à pied d'œuvre et souhaite recueillir vos suggestions comme elle l'a fait au moment de la mise en place de l'ancien service qui avait finalement réussi à donner assez largement satisfaction, après les tâtonnements initiaux (*le secteur de la CCHS est celui qui utilise le plus largement le service du TAD au niveau départemental*).

**Mobilisons-nous** donc pour analyser l'ensemble des problèmes rencontrés et utilisons notre connaissance du terrain, de ses habitants et de leurs besoins pour proposer des aménagements efficaces aux solutions que le SMTC a mises en œuvre dans l'urgence, car il n'y a pas de solution universelle. Faites part de vos suggestions en écrivant à "commission transport", CCHS, allée de la Grande Prairie, 90200 Giromagny ou bien par courriel à [haute-savoireuse@wanadoo.fr](mailto:haute-savoireuse@wanadoo.fr).

*Christian CODDET*

## PLU i n e w s

**Dans le dernier numéro** de notre bulletin, nous en étions restés à la réunion du 27 janvier qui concernait un atelier sur le patrimoine bâti. Le sujet n'ayant pas été traité dans sa totalité, celui-ci s'est poursuivi par une deuxième session le 2 mars.

**Le 27 avril** se déroulera un atelier sur

les déplacements doux, nous en développerons le contenu dans notre prochaine publication ainsi que celui d'une réunion sur l'état initial de l'environnement qui sera étalée sur deux réunions du comité de pilotage : la première le 18 mai et la seconde le 15 juin.

**Dans la même période** se dérouleront

des réunions dans chaque village de notre communauté avec les responsables de l'urbanisme. Il s'agira de faire une synthèse du diagnostic au niveau communal, de faire l'inventaire des projets communaux et de visiter les communes avec les chargés de missions de l'AUTB.

*Jean-Claude HUNOLD*

## PRATIQUE

**Gendarmerie** : 03 84 29 30 17 **Pompiers** :18 **SAMU** :15  
**ErDF** : 09 72 67 50 90 **GrDF** : 08 00 47 33 33  
**Syndicat des eaux** : 03 84 29 50 19  
**Pharmacie de garde** : 03 84 27 72 16  
**Médecin de garde** : 3966

## AGENDA

**Mercredi 4 mai** : # Vente au public des fleurs commandées à la Rouge Bruyère, à la salle communale de la Cité à Rougegoutte.  
**Jedi 5 mai** : # Journée truite à la sablière Grosboillot à Chauz  
**Samedi 7 et dimanche 8 mai** : # Journées "truites" à la zone de loisirs de Rougegoutte.  
**Dimanche 15 mai** : # Marché aux puces place de l'Eglise à Chauz, de 7h00 à 19h00.  
**Dimanche 22 mai** : # Journée truite à la sablière Grosboillot à Chauz.  
**Samedi 28 mai** : # Opération fleurissement à Lachapelle-sous-Chauz.  
**Lundi 6 juin** : # Visite du prince de Monaco à l'église de Giromagny à 15h00.  
**Samedi 11 juin** : # Fête au village à Lachapelle-sous-Chauz.  
**Dimanche 12 juin** : # Vide grenier organisé par l'A.S. Rougegoutte, rue du Commerce.  
**Samedi 18 juin** : # Fête de la musique à l'église et dans l'ancien presbytère de Rougegoutte.

## SICTOM News

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les décisions suivantes du conseil syndical sont appliquées :

- 1-Reprise en régie de la redevance incitative et de celle des bacs à ordures ménagères avec en parallèle le non renouvellement du contrat avec Plastic-Omnium.
- 2-Report du projet de construction d'une déchetterie fixe à Champagny.
- 3-Redéploiement des déchetteries mobiles pour en optimiser le coût et sécuriser les sites.
- 4-Lutte contre les vols de matières à valeur marchande en déchetterie fixe à Etueffont.
- 5-Lancement d'actions en matière de prévention des déchets pour éviter leur inflation et maîtriser le coût de leur traitement.

**Ces différentes orientations** qui agissent directement sur la facture des usagers ont été accompagnées par un certain nombre d'autres décisions, comme le déménagement du SICTOM dans des nouveaux locaux aux normes par rapport au handicap, la renégociation des marchés et l'embauche de deux nouveaux agents pour la prise en régie de la gestion des bacs et l'intensification de la communication.

**Grâce à ces mesures**, l'appel de fonds 2016 restera identique à celui de 2015 et la redevance ne sera pas augmentée cette année. Nous devons cependant poursuivre nos efforts afin de pouvoir contenir durablement le coût des déchets. Des actions visant à réduire le volume des déchets verts, par exemple l'achat d'un broyeur permettant un meilleur remplissage des bennes, vont dans ce sens. C'est aussi avec notre implication personnelle que nous pourrions aller de l'avant, réduire les déchets et préserver la nature.

**André PICCINELLI**, Vice-Président du SICTOM

## AVIS D'ENQUÊTE

**Par délibération** en date du 22 mars 2016 le Conseil de la Communauté de Communes La Haute Savoureuse (CCHS) a prescrit une révision allégée (n°1) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Giromagny. Cette révision porte uniquement sur la réduction de la surface d'un espace boisé classé situé sur la parcelle de section AH 457. Elle ne porte pas atteinte au Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et à l'économie générale du PLU de Giromagny. La réduction de la surface de cet espace boisé est destinée à permettre le développement économique de la zone commerciale. La délibération correspondante est tenue à la disposition du public au siège de la CCHS, allée de la Grande Prairie à Giromagny, et dans les communes membres. Un registre est aussi mis à disposition du public au siège de la CCHS ainsi qu'en mairie de Giromagny afin de recueillir par écrit les remarques. La possibilité est également offerte au public d'écrire directement à Monsieur le Maire de Giromagny. Dans le cadre de la procédure, une réunion publique sera organisée le vendredi 27 mai 2016 au siège de la CCHS afin de permettre à tous les habitants d'échanger et de débattre sur ce dossier.

## BOUGEONS

**La piscine d'Etueffont bouge alors bougez** avec la piscine ! Depuis la rentrée de février la température de l'eau durant la semaine est passée de 27,5 à 29 °C et 2 vélos aquatiques supplémentaires sont venus renforcer le potentiel de l' "aquabiking". Des stages de natation d'une semaine sont aussi proposés aux enfants pendant les périodes de vacances. Pour cet été il est prévu de faciliter l'entrée du parc de la piscine (2 ha) pour les personnes accompagnantes. Papys et mamys pourront ainsi plus facilement accompagner leurs petits enfants afin de profiter en famille du parc de verdure et des jeux et même des tables pour un pique-nique.

**Pendant l'année scolaire**, en dehors des activités encadrées, les horaires d'ouverture générale au public sont : le mardi et le vendredi de 17h00 à 19h00, le mercredi de 14h00 à 19h00, le jeudi de 17h00 à 21h00, le samedi de 14h00 à 17h00 et le dimanche de 10h15 à 12h00.

Pour tous renseignements et le suivi des actualités, rendez-vous sur le site <http://www.piscine-etueffont.fr>

**Christian CODDET**

